

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021



**HAUT PAYS
BIGOUDEN**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

www.cchpb.bzh



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021



**HAUT PAYS
BIGouden**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Structure information Jeunesse

Début 2021, la Structure Info Jeunes a été installée au sein de locaux permanents. Ce service de proximité à destination des 11 – 30 ans, intervient dans les champs de préoccupation des jeunes tel que la santé, la prévention, le logement, les loisirs, l'insertion professionnelle... Implantés au cœur de la commune de Pont l'Abbé, à proximité des établissements scolaires, du centre culturel ou encore près de la gare routière très empruntée par les jeunes du territoire, l'ouverture du local constitue une vitrine supplémentaire pour les services de la SIJ auprès des jeunes du Pays Bigouden. Cet espace se veut chaleureux,

modulable et vivant. Il doit pouvoir s'adapter autant que faire se peut, aux différentes activités de la SIJ en permettant à la fois de l'accueil individuel, de l'accueil collectif ou encore la mise en place de permanences dédiées à la jeunesse et devenir à terme un véritable espace de vie pour les jeunes bigoudens. Cette structure née d'un partenariat et d'un financement conjoint, entre les deux Communautés de Communes du Pays Bigouden (CCPBS et CCHPB) est également soutenue par la CAF.

L'année a également été marquée par la signature d'un avenant avec la CCPBS relatif au recrutement d'une 2e animatrice au sein de la structure.

31 045 €
de financements
CCHPB



1903
bénéficiaires
des actions de la SIJ

491
en suivi
personnalisé
(-49 accompagnants)

1363
lors d'actions
collectives

Profil des usagers accompagnés en suivi personnalisé

63%
sont des femmes

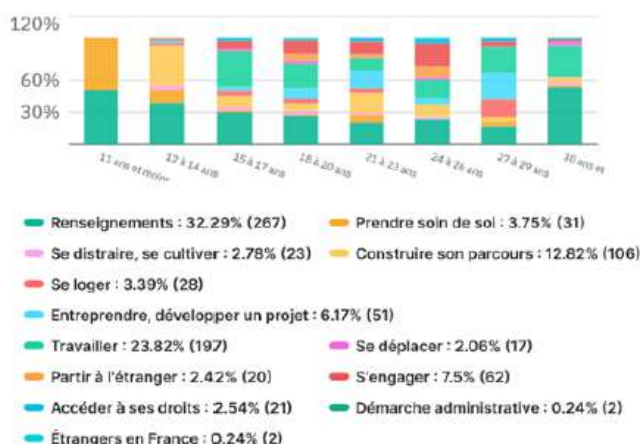
57%
résident en
Pays Bigouden

66%
ont moins
de 20 ans

54%
de première
sollicitations



Ratio des demandes par tranches d'âges



Jeunesse

Recrutement

La collectivité a recruté en fin d'année 2021, une chargée de coopération, en lieu et place du poste de coordination laissé vacant par le départ de la coordinatrice enfance jeunesse en juillet 2021.

Signature de la convention d'objectifs et financière

Signée avec la Caisse d'Allocations Familiales du Finistère, la convention d'objectifs et financière s'inscrit dans le cadre de la convention territoriale globale (CTG) et de l'ex-contrat enfance jeunesse.

Soutien aux associations

- La Communauté de Communes poursuit le travail en partenariat et le soutien financier auprès des associations locales. 6 associations sont conventionnées avec la collectivité en 2021, soit 95 830 € de subventions versées.

- La convention passée entre la CCHPB et l'association ULAMIR a été prorogée pour les années 2021

et 2022, afin de réaliser un diagnostic territorial des loisirs des jeunes, amorcé en 2021. La CCHPB soutient financièrement l'association à hauteur de 61 000€. Plus de 400 jeunes ont fréquenté les activités de l'ULAMIR, 33 jeunes ont participé à des séjours d'été, 5 projets de jeunes ont été accompagnés, et de nombreuses animations (notamment les vendredis, week-ends et les petites vacances scolaires) ont été proposées.

- Signature d'une convention de partenariat entre la CCHPB et le centre d'addictologie de Quimper : Mise en place de consultations jeunes consommateurs tous les 15 jours dans les locaux de la Maison de Services Au Public.

Achat d'un minibus mutualisé

La CCHPB a investi, avec le soutien de la CAF, dans un minibus Citroën Jumpy 9 places. Ce véhicule est à disposition des associations et structures municipales, enfance jeunesse, des communes du Haut Pays Bigouden. **24 893 €** ont été investis pour l'achat du véhicule.

+ de **400** jeunes
du Haut Pays Bigouden
fréquentent les actions de
l'ULAMIR



95 830 €
de subventions

4000 €
T'es cap

6000 €
Point d'Accueil
et d'Ecoute Jeunes

61 000 €
Ulamir

18 164 €
Mission locale

8 316 €
Hamac &
trampoline

339 €
Distributeur de protec-
tions périodiques



En 2021, les agents et les élus ont collaboré dans un contexte de crise sanitaire. Je les remercie tous pour avoir adapté le travail à la situation afin de permettre un service optimal à l'ensemble de la population.

Pour renforcer la structure, Emmanuelle DORIZON (Directrice Générale Adjointe) et Catherine LE RUDULIER (Directrice des Services Techniques) ont pris leur fonction au cours de l'été. Marie-Pierre QUERE ayant fait valoir ses droits à une retraite bien méritée, Emmanuelle DORIZON assure la fonction de Directrice Générale des Services depuis lors.

Dans le souci d'associer tous les élus à un travail commun dans l'intérêt général du territoire, l'ensemble des conseillers municipaux ont été consultés pour l'élaboration d'un pacte de gouvernance qui réponde aux attentes des élus locaux. Cela traduit la volonté d'une forte cohésion entre les communes et la CCHPB pour avancer dans l'intérêt du territoire tant au niveau des élus que des agents.

De la même façon, nous avons défini les lignes directrices de gestion (LDG) pour permettre une meilleure valorisation du parcours professionnel des agents. Afin de soutenir la transition et le développement, nous avons contractualisé avec le Département par la signature du Pacte Finistère 2030.

L'année 2021 a été marquée par la prise de compétences « mobilités ».

Sur ce sujet, comme d'autres, nous sommes associés avec les trois autres communautés de communes de l'Ouest Cornouaille, avec l'appui du SIOCA, dans la volonté des EPCI de développer une stratégie adaptée.

La baie d'Audierne a obtenu la labellisation RAMSAR. Elle est ainsi reconnue cinquante et unième zone humide française d'intérêt international dans un objectif de protection, de valorisation de la baie, de ses activités et de son patrimoine.

La démarche forte des deux communautés de communes bigoudènes en faveur de la protection des milieux naturels conforte la volonté d'inscrire la préservation des espaces naturels sur le long terme.

La signature du Contrat de Relance et de transition Écologique a aussi été un moment important. Contrat-cadre signé avec l'Etat pour six années, le CRTE Ouest-Cornouaille-Odet, commun à nos six EPCI, regroupe cinq orientations stratégiques, enjeux forts pour le territoire : mobilités, déchets, eaux et assainissement, transitions énergétiques et transition économique et foncière.

Dans la perspective d'assurer les services au quotidien et de relever les enjeux qui se dessinent, nous veillons à la bonne coopération avec nos partenaires à l'échelle cornouaillaise ainsi qu'avec l'Etat, le Département et la Région.

Culture

Recrutement d'une chargée de mission culture

Avec le recrutement d'une chargée de mission, la collectivité s'est dotée à l'automne 2021 de nouvelles compétences en matière de culture. En charge de la coordination et de l'accompagnement des acteurs culturels, elle aura également pour mission d'animer et de mettre en œuvre un diagnostic culturel de territoire à l'échelle du Pays Bigouden.

Définition des orientations du diagnostic culturel

Mettre en œuvre un diagnostic culturel de territoire consiste à dresser un état des lieux culturel actualisé du territoire, selon une démarche partagée et concertée.

Les premières orientations et objectifs de ce diagnostic culturel ont été définis en fin d'année pour un développement du projet de janvier à septembre 2022. Il sera mené à l'échelle du Pays Bigouden, dans les 22 communes qui composent le territoire, une échelle d'étude pertinente qui permettra de révéler les caractéristiques et les dynamiques culturelles existantes.

Ce diagnostic pourra donner lieu à l'identification d'enjeux communs au territoire mais également d'enjeux spécifiques à chacun des deux EPCI, qui seront susceptibles de nourrir et construire les réflexions politiques en matière de développement culturel.

La démarche sera accompagnée méthodologiquement par Culture Lab 29, agence culturelle départementale.

Soutien aux acteurs culturels du territoire

La communauté de communes a poursuivi son soutien aux acteurs culturels du territoire, notamment conventionnés, par le versement de subventions. L'association Mondial'Folk a ainsi été soutenue financièrement pour l'organisation de son festival qui avait dû être annulé en 2020, du fait de la situation sanitaire. L'association Dihun, premier partenaire culturel de la collectivité, a perçu, quant à elle, une subvention de 156 657 € pour le fonctionnement de son école de musique itinérante et la mise en œuvre de la programmation culturelle de l'Avel-Dro, centre culturel intercommunal.



Les étapes du diagnostic



Maison de services au Public

Fréquentation

L'accueil et l'accompagnement du public est assuré par une animatrice qui informe et accompagne les personnes dans leurs démarches administratives, notamment numériquement ou oriente vers des partenaires spécialisés dans les principaux domaines de la vie quotidienne. Au cours de l'année 2021, La Maison de Services au Public du Haut Pays Bigouden a eu à traiter **1845 accompagnements dont plus de 1300 visites en présentiel**. Malgré un contexte encore particulier de mesures sanitaires strictes, la structure a tout de même pu poursuivre son activité et les usagers, dont la moitié est âgée de plus de 62 ans, ont continué à solliciter le service.

22 partenaires dont 10 en présentiel (permanences physiques avec rendez-vous) sont intervenus de manière hebdomadaire ou mensuelle, et ce, en complément des actions collectives réalisées dans l'année. Deux nouvelles permanences se sont par ailleurs développées au cours de l'année :

- les Consultations Jeunes Consommateurs (CJC), qui accueille gratuitement et de façon anonyme, tout jeune de moins de 25 ans

désireux de faire un point sur ses addictions. Les CJC sont également un lieu où l'entourage familial peut trouver une aide appropriée.

- Mobil'emploi, qui œuvre pour la mobilité, l'emploi et l'insertion en offrant une palette de services pour favoriser l'accès à l'emploi, la culture et la vie sociale, en renforçant l'offre de transport de proximité et en accompagnant toute personne qui souhaite acquérir plus d'autonomie dans ses déplacements.

Transition vers le label « France Services » en 2022

Cette année, l'axe prioritaire de réflexion a été mené autour de la labellisation France Services ainsi que le recrutement d'un 2^e agent d'accueil en projet d'itinérance et d'un(e) conseiller(e) numérique.

L'objectif de cette transition est de renforcer le service à la population, d'être plus disponible pour « aller vers » les habitants du territoire et de développer l'aide à l'utilisation du numérique pour tous.

1845
accompagnements



49%
des usagers ont
+ de 62 ans

86%
des visiteurs
résident en Haut

37%
des demandes concernent
une demande
d'accompagnement pour les
démarches en ligne

30 000 €
de financements

50 % au titre du fonds inter-opérateurs

50 % au titre Fonds national à
l'aménagement



Sommaire

LA COLLECTIVITÉ ET SES SERVICES SUPPORTS

Le territoire.....	8
Les compétences communautaires.....	8
Les élus et instances communautaires.....	9
Les temps forts.....	10
Ressources humaines.....	11
Communication.....	12
Finances.....	13
Équipements communautaires.....	15

VALORISER ET PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

Gestion de l'eau potable	17
Assainissement collectif.....	19
Assainissement non-collectif.....	20
Collecte et traitement des déchets.....	21
Environnement.....	23

DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE EN ADÉQUATION AVEC L'ENVIRONNEMENT ET LE CADRE DE VIE

Voirie.....	26
Développement économique.....	27

CONFORTER LE LIEN SOCIAL

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale.....	30
Habitat.....	31
Maison de Services au Public.....	33
Culture.....	34
Jeunesse	35

A photograph of a modern, multi-level staircase with glass railings and metal balustrades. The stairs are made of light-colored wood. The background shows a bright, open-plan interior with large windows and a clean, minimalist design. The text 'LA COLLECTIVITÉ ET SES SERVICES' is overlaid in a large, bold, black font, and 'SUPPORTS' is overlaid in a large, bold, white font on a black rectangular background.

LA COLLECTIVITÉ ET SES SERVICES

SUPPORTS



un total de
46 828 € d'aides
versées aux
particuliers



422
ménages informés,
accompagnés et conseillés
par la CCHPB



48
"osez rénover"

2
"osez investir"

8
ravalements

204
ménages
renseignés
par l'Adil

160
ménages
renseignés
par Tyneo

Illustration des 8
logements locatifs
au lieu-dit
Briscol à
Plogastel-Saint-Germain
(Aiguillon Construction,
architecte Tristan La Prairie)



**38 logements
locatifs publics
programmés**

**3 accessions
abordables**

44
familles
accueillies
sur l'aire
d'accueil
des gens du voyage



Habitat

Les aides et l'accompagnement des particuliers dans leur projet de logement

« **Osez rénover** » accompagne les particuliers pour la mobilisation des aides de l'ANAH pour l'amélioration de l'habitat privé. Ce dispositif s'est terminé en juillet 2021. Dans l'attente d'un nouveau dispositif, une aide transitoire a été mise en place pour continuer à accompagner les particuliers et une réflexion a été engagée au cours de l'année 2021 à l'échelle des 4 intercommunalités de l'Ouest Cornouaille.

48 dossiers dont 32 « énergie », 15 « adaptation » et 1 « travaux lourds » ont été financés par le Haut Pays Bigouden, soit, **30 000€ d'aides**

« **Osez investir** » est un dispositif destiné aux ménages disposant de ressources modestes et ayant un projet d'acquisition de leur résidence principale suivie d'un programme de travaux de rénovation énergétique globale. Ce dispositif, précédemment dénommé « Access'Habitat » a été refondu et mutualisé en 2021 avec la CCPBS et s'appelle aujourd'hui « Osez investir ». **2 ménages** ont été accompagnés sur la commune de Plonéour-Lanvern pour un total de **10 000 €** attribué par la CCHPB.

Ravalement de façade

La CCHPB encourage le ravalement des façades en versant une subvention pouvant aller jusqu'à 2 000 € (20 % des dépenses TTC). **8 demandes** ont été reçues en 2021 moyennant un coût total de **6828€**

L'information, le conseil et l'accompagnement des particuliers dans leur projet de logement

Deux partenaires offrent un service neutre et gratuit d'information, de conseil et d'accompagnement aux particuliers en matière d'habitat : L'ADIL, qui apporte un conseil en matière juridique, administrative et financière et le réseau Tynéo qui apporte un conseil en matière de rénovation énergétique.

Ces partenaires dispensent des rendez-vous délocalisés au sein de la MSAP de Pouldreuzic.

- L'ADIL a renseigné 204 ménages de la CCHPB en 2021
- Réseau Tynéo a renseigné près de 160 ménages de la CCHPB en 2021.

L'accueil des gens du voyage

Le 25 février 2021, l'aire d'accueil permanente des gens du voyage du pays Bigouden a été inaugurée au lieu-dit Ty Carré à Pont-l'Abbé. Cette aire de 30 places mutualise les obligations des communes de Plonéour-Lanvern, Pont-l'Abbé et Penmarc'h. Sa gestion est confiée à l'entreprise ACGV Services.

44 familles ont été accueillies en 2021 (86 caravanes) pour des durées de séjour allant de 1 à 3 mois, soit un taux d'occupation de 48 % de l'aire.

En parallèle, un groupe de travail regroupant les 22 communes de la CCHPB et de la CCPBS s'est réuni à trois reprises afin de définir collectivement les modalités d'accueil des grands rassemblements estivaux sur le territoire.

Programmation des logements locatifs publics

Au titre de son programme local de l'habitat (PLH), la CCHPB valide chaque année en conseil communautaire la programmation des opérations de logements locatifs publics. Pour l'année 2021, 41 logements programmés et répartis sur les communes suivantes :

- 18 locatifs à Kerallain à Plonéour-Lanvern
- 12 locatifs et 3 accessions abordables à la propriété au Clos de la Vallée à Landudec
- 8 locatifs à Briscoul à Plogastel-Saint-Germain

Convention de partenariat

Le 25 novembre 2021, le Conseil Communautaire approuvait la convention entre la CCHPB et l'Établissement Public Foncier de Bretagne, lequel est habilité à procéder pour le compte des collectivités, à toute acquisition foncière, opération immobilière, études et travaux de nature à faciliter l'aménagement.

Le territoire



Les compétences communautaires

Les compétences obligatoires

- aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur
- actions de développement économique
- création, aménagement, entretien et gestion d'aires d'accueil des gens du voyage
- collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés
- gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

Les compétences optionnelles

- création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire
- politique du logement et du cadre de vie
- action sociale d'intérêt communautaire, par l'intermédiaire du CIAS
- eau
- protection et mise en valeur de l'environnement

- création et gestion de maisons de services au public

Les compétences facultatives

- communications électroniques
- jeunesse
- protection et mise en valeur de la randonnée, du littoral et des espaces sensibles d'intérêt communautaire
- assainissement collectif et non collectif
- construction, entretien et fonctionnement d'équipements collectifs à vocation communautaire
- participation à la vie de la communauté de communes et de ses habitants
- compétences liées au grand cycle de l'eau en vue de l'atteinte des objectifs environnementaux
- optimisation des mobilités

Les élus et instances communautaires

Le conseil communautaire en 2021

Gourlizon :
 – Olivier PORS
 – Emmanuelle RASSENEUR

Guiler sur Goyen :
 – Jacques CARIOU
 – Marthe BIGER (suppléante)

Landudec :
 – Dominique HUIBAN
 – Martine JONCOUR
 – Yves LE GUELLEC

Peumerit :
 – Jean-Louis CARADEC
 – Isabelle TANGUY

Plogastel-Saint-Germain :
 – Annie BERRIVIN
 – Jocelyne PLOUHINEC
 – Philippe STEPHAN

Plonéour-Lanvern :
 – Jacques ALAIN
 – Carole CARDUNER
 – Cyril DROGUET
 – Josiane KERLOCH

– Hélène LE BERRE
 – Jean-François LE BLEIS
 – Nathalie KERREVANT
 – Sandra PEREIRA
 – Sophie PERON
 – Franck PICHON
 – Claude KERDRANVAT

Plovan :
 – Dominique ANDRO
 – Michel BUREL

Plozévet :
 – Paul CORNEC
 – Marie-Thérèse DUFOUR
 – Gilles KEREZEON
 – Michèle LE GOFF
 – Jean-Claude MARLE
 – Jean-Bernard YANNIC

Pouldreuzic :
 – Michèle BUREL
 – Hervé LE COZ
 – Philippe RONARC'H
 – Nelly VIVIEN

Tréogat :
 – Jean-Pierre MIAGOUX
 – Alain GERBE (suppléant)

Plonéour-Lanvern	11
Plozévet	6
Pouldreuzic	4
Plogastel-St-Germain	3
Landudec	3
Gourlizon	2
Peumerit	2
Plovan	2
Tréogat	1
Guiler-sur-Goyen	1

**35 Conseillers
Communautaires
+ 2 suppléants**

**8
réunions**

**211
délibérations**



Le Bureau communautaire



Josiane Kerloc'h, Présidente



Emmanuelle Rasseneur, 1ère Vice-présidente



Philippe Stephan, 2ème Vice-président



Philippe Ronarc'h, 3ème Vice-président



Michel Burel, 4ème Vice-président



Yves Le Guellec, 5ème Vice-président



Jean-Louis Caradec, 6ème Vice-président



Franck Pichon, 7ème Vice-président



Jean-Pierre Miagoux, 8ème Vice-président



Jean-Claude Marle, 9ème Vice-président



Jacques Cariou, 10ème Vice-président



Annie Berrivin, représentante de Plogastel-saint-Germain



Gilles Kerezeon, Représentant de Plozévet



Dominique Andro, Représentant de Plovan

**14
membres**

**10
réunions**

Fréquence des commissions en 2021

2 commissions environnement
 2 commissions voirie
 5 commissions eau et assainissement
 2 commissions développement de l'attractivité économique, des réseaux numériques et du tourisme
 3 commissions habitat
 1 commission déchets
 4 commissions finances et mutualisations
 3 commissions cohésion sociale, jeunesse et culture
 1 commission culture
 3 commissions action sociale
 1 groupe de travail communication
 2 groupes de travail langue bretonne

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale

Contexte sanitaire

L'année 2021, comme 2020, a été marquée par la crise sanitaire. Les équipes se sont fortement mobilisées afin d'adapter l'organisation (mise en place des mesures barrière drastique, vaccinations, passe sanitaire en vigueur, exclusion de personnel non vacciné...). La crise sanitaire a également eu un effet sur les admissions (moins de demandes).

Le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM)

Établi entre les structures du CIAS, l'Agence Régionale de Santé et le Conseil Départemental, le CPOM se substituera à compter du 1er janvier 2022 aux conventions tripartites actuelles. La durée du contrat est de 5 années et il est passé, non plus pour chaque établissement mais, à l'échelle du CIAS : il doit s'inscrire dans une démarche de territoire. Concrètement, il s'agit de définir la feuille de route, les objectifs et de définir les moyens, des EHPAD, de la Résidence autonomie et du SSIAD.

Accès à la formation par voie de l'apprentissage

Afin d'encourager les parcours professionnels des agents du CIAS, l'accès à la formation par voie de l'apprentissage a permis la création d'un poste en apprentissage pour chaque structure.

Création d'un groupement de coopération sanitaire et médico-

social (GCMS) visant à développer les coopérations des EHPAD et Résidences autonomes de Cornouaille et à associer leurs actions pour améliorer la prise en charge des personnes âgées.

Lancement d'un Contrat local de santé (CLS)

Accompagné par l'agence Quimper Cornouaille Développement (QCD) à l'échelle des 6 EPCI de Cornouaille le lancement d'un Contrat local de santé a débuté par un diagnostic sur le dernier trimestre 2021. Cette démarche a permis d'identifier les problématiques sur le territoire : accompagnement des pathologies psychiatriques, le handicap vieillissant, l'accompagnement en fin de vie au domicile et en structure, le réseau gérontologique à structurer sur l'ensemble du territoire du Haut Pays Bigouden.

Les objectifs de la commission Action Sociale

- Développer des actions, favorisant et facilitant le maintien au domicile : renforcer les actions du réseau gérontologique, interroger les personnes âgées sur leurs besoins et attentes à domicile, porter à l'échelle communautaire une réflexion sur la gestion du portage de repas, aujourd'hui organisé par 2 communes du HPB : Plonéour et Plozévet.
- Identifier les acteurs sociaux, partenaires des communes, des CCAS et de la CCHPB, pour un meilleur maillage du territoire.

80
résidents
en EHPAD

93
personnes prises
en soin par le SSIAD

63
places
au SSIAD



43
résidents en
résidence autonomie

74
admissions



68 466
journées
réalisées

The background of the entire page is a photograph showing the silhouettes of several people jumping into a body of water. Their arms are raised in the air, and there is a large splash of water around them. The scene is captured in a warm, golden-yellow light, likely from a low sun, creating a celebratory and energetic atmosphere. The water's surface is calm, reflecting the figures and the bright light.

CONFORTER LE LIEN SOCIAL



Les temps forts

Gouvernance

Par délibération du 30 mars 2021, le Conseil communautaire a installé Jean-Pierre MIAGOUX (titulaire) en représentation de la Commune de Tréogat et Alain GERBE (suppléant) ainsi que Jacques CARIOU (titulaire) en représentation de la Commune de Guilers-sur-Goyen et Marthe BIGER (suppléante) en tant que conseillers communautaires.

Deux postes de Vice-présidents et membres du bureau communautaire étant vacants, le Conseil Communautaire du 27 mai 2021 a délibéré en faveur de l'élection de Jean Pierre MIAGOUX, au poste de 8ème Vice-président délégué à l'aménagement de l'espace et Habitat, et littoral et Jacques CARIOU, au poste de 10ème Vice-président délégué aux équipements communautaires. Compte tenu du changement partiel de gouvernance, le Conseil Communautaire a également désigné Jacques CARIOU comme membre titulaire de la Commission Consultative de la Commande Publique en remplacement de l' élu démissionnaire.

Signature du contrat de relance et de transition écologique

Pour accélérer la relance et accompagner les transitions, le Gouvernement a proposé aux collectivités territoriales un nouveau type de contrat : le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).

Le CRTE a pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer). Contrat cadre avec l'Etat, le CRTE est signé pour une période de 6 ans (2021-2026). Il se veut la traduction de l'ambition d'un projet de territoire en matière de transition écologique et de cohésion et illustre la généralisation d'un nouveau mode de collaboration entre l'Etat et les collectivités territoriales.

Il intègre les dispositifs d'accompagnement

de l'Etat à destination des collectivités territoriales, considérablement renforcés par les crédits du plan de relance lors des deux premières années.

Signé le 18 octobre 2021, les orientations stratégiques du CRTE Ouest-Cornouaille-Odet constituent cinq grandes thématiques à forts enjeux pour le territoire : mobilités, déchets, eau et assainissement, transition énergétique et transition économique et foncière.

Prise de la compétence mobilités

La collectivité du Haut Pays Bigouden s'est dotée de la compétence mobilité par délibération communautaire du 30 mars 2021. Cette prise de compétence a débuté par le lancement d'une étude et d'un accompagnement spécifique pour la mise en place de solutions nouvelles ou d'amélioration des mobilités, pilotée à l'échelle Ouest Cornouaille par le SIOCA, de mars 2021 à juin 2022 : la STRAMOC (Stratégie Mobilité Ouest Cornouaille)

Pacte Finistère 2030

Le Pacte Finistère 2030, nouvelle contractualisation avec le Département est un pacte construit avec les communes et les intercommunalités, pour soutenir la transition et le développement du Finistère. On y retrouve 4 volets :

- Le premier volet vise à financer les petits projets des communes de moins de 10 000 habitants, réalisés dans l'année.
- Le deuxième volet vise à financer les projets structurants des communes et des EPCI, sur un horizon de 3 ans.
- Le troisième volet vise à financer les très grands projets d'envergure départementale ou régionale.
- Enfin, la quatrième porte sur l'accompagnement départemental en ingénierie. Sur la période 2022-2024, 1.9M€ seront investis par le Conseil Départemental sur le territoire du Haut Pays Bigouden.

Ressources humaines

Définition des Lignes Directrices de Gestion (LDG)

Les LDG, issues de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique, constituent le document de référence pour la Gestion des Ressources Humaines de la collectivité. Elles visent à déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, fixer les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels, favoriser l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. Au vu du projet politique et de l'état des lieux des

effectifs, la collectivité souhaite répondre aux enjeux suivants : qualité de vie au travail, attractivité de la collectivité, continuité du service public, évolution et modernisation du service public, mutualisation par des actions en matière de formation, de recrutement et mobilité, de rémunération, d'organisation/ conditions de travail. La démarche a reçu un avis favorable du Comité Technique le 30 septembre 2021.

Recrutements :

Parmi les 19 arrivées que compte la collectivité et son CIAS en 2021, deux recrutements dans l'équipe de Direction ont abouti en 2021 avec l'arrivée d'une Directrice des Service Techniques et d'une Directrice Générale Adjointe.

communauté de communes

**52
agents**

35 fonctionnaires

3 contractuels sur emploi permanent

3 contractuels remplaçants

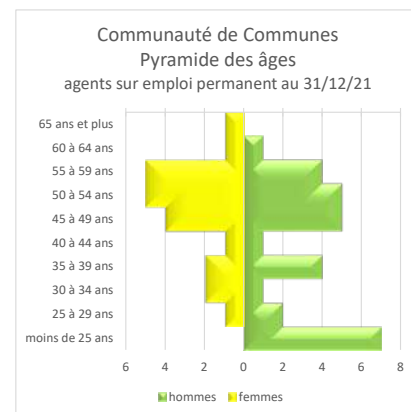
7 contractuels occasionnels/saisonniers

**42%
de femmes**

**9
arrivées**

**5
départs**

**-3.7 %
d'effectifs**



CIAS

**120
agents**

74 fonctionnaires

10 contractuels sur emploi permanent

19 contractuels remplaçants

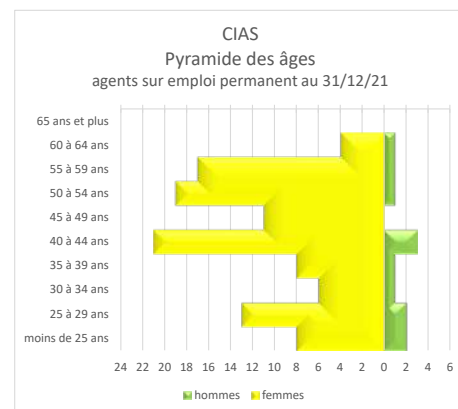
17 contractuels occasionnels/saisonniers

**90 %
de femmes**

**10
arrivées**

**7
départs**

**+ 0.8 %
d'effectifs**



67 036 €
d'aides versées
par la CCHPB

61 036 €
au titre du PCA

6000 €
au titre des JA

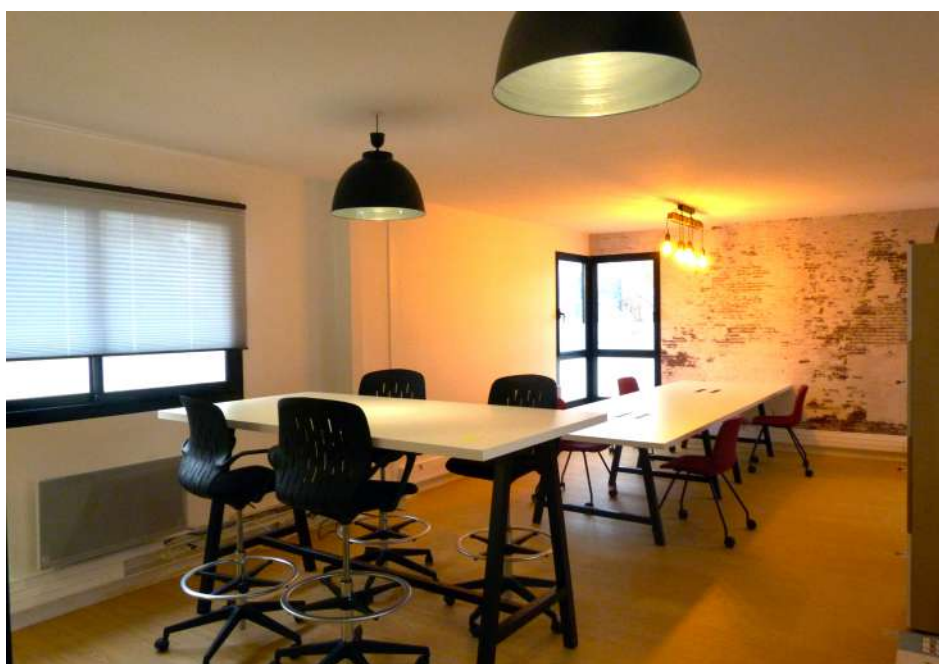
5
zones
artisanales

9
Terrains
vendus

370 956 €
de recettes



Fréquentation du coworking



178
réservations

87
en bureau
individuel

91
en espace
partagé

Développement économique

Animation du réseau

Une première journée des entreprises en Haut Pays Bigouden

La collectivité a organisé en octobre 2021, la première journée des entreprises à l'espace Avel Dro de Plozévet. Plusieurs partenaires économiques sont intervenus tout au long de cette matinée d'information : l'Office de Tourisme du Haut Pays Bigouden, la Région Bretagne, la Chambre des Métiers et de l'Agriculture, la Chambre du Commerce et de l'Industrie, la Chambre d'Agriculture, et la Technopole. Cette journée à destination des acteurs économiques (commerçants, artisans, agriculteurs...) a permis à 45 personnes de faire le point sur les dispositifs d'aide et d'accompagnement qui existent sur le territoire du Haut Pays Bigouden.

Rencontre avec les professionnels des Zones Artisanales

Durant la période de fin août début septembre, la collectivité a également organisé des temps de rencontre avec les professionnels dans les zones artisanales avec pour objectif principal de favoriser les échanges entre les différents professionnels du territoire.

Zones Artisanales

Les zones artisanales en Haut Pays Bigouden sont au nombre de cinq. En janvier 2021, le bâtiment ex-Andro a été vendu pour une valeur de 150 000 €.

Les aides diverses

Le Pass Commerce et Artisanat, dispositif de soutien aux entreprises :

Cette aide est réservée aux TPE de l'artisanat et du commerce, ayant moins de 7 ETP et moins d'1 million d'€ de chiffre d'affaires. Sont éligibles les travaux de mises aux normes ou d'embellissement, les acquisitions de matériels et les prestations de conseil par exemple. Ces dépenses sont subventionnées à hauteur de 30 %, plafonnées à 25 000 € d'investissement, soit une subvention maximum de 7 500 € par dossier, co-financée par la CCHPB et la

Région Bretagne. Depuis l'origine de cette aide en janvier 2018, une enveloppe annuelle de 30 000 € a été attribuée à ce dispositif. Devant le succès de ce dispositif et la crise sanitaire, pour 2021, les élus ont inscrit 40 000 € au BP 2021.

20 dossiers, 7 clos, 8 en cours, 5 sans suite

Ce dispositif est doté d'une particularité sur la prise en charge de la subvention : 50 % pour la Région et 50 % par la CCHPB pour toutes les communes sauf Plonéour-Lanvern où la répartition est de 70-30, car c'est une commune de plus de 5 000 habitants.

Jeunes agriculteurs :

Ce programme a pour but de conforter l'activité agricole, essentielle sur le territoire du Haut Pays Bigouden.

Aide forfaitaire : 3 000 € par dossier

Conditions d'éligibilité :

- S'installer pour la 1ère fois comme chef d'exploitation individuel ou en société
- Être âgé de plus de 18 ans et de moins de 40 ans au moment de la présentation de la demande d'aide à l'installation
- Disposer de la capacité professionnelle à la date du dépôt de la demande d'aide à l'installation, attestée par la possession d'un diplôme agricole conférant le niveau IV et par la possession d'un plan de professionnalisation personnalisé
- Établir un diagnostic agro-environnemental via OUESCO

2 aides ont été versées en 2021.

Schéma d'accueil et d'aménagement des aires de camping-car en Cornouaille

Dans le cadre de la stratégie de développement touristique de la Destination, Quimper Cornouaille Développement, à la demande de ses EPCI adhérentes, travaille depuis 2020 à l'élaboration d'un schéma d'accueil des camping-cars à l'échelle de son territoire d'intervention. Tout au long de l'année 2021, la collectivité a participé à l'élaboration de ce schéma au cours des réunions et ateliers qui se sont déroulés sur le territoire pour établir un état des lieux, puis affiner les besoins des municipalités.

Environ 200 places de stationnement ont été identifiées sur le Haut Pays Bigouden.

Communication

Recrutement d'une chargée de communication à temps plein

Afin de contribuer à l'élaboration de la stratégie de communication de la collectivité et accompagner les élus et services dans la réalisation de leurs projets de communication, une chargée de communication a été recrutée à temps plein au mois de juillet 2021.

Concertation des élus municipaux pour l'élaboration d'un pacte de gouvernance

Dans un contexte particulier de crise sanitaire et aux débuts d'un mandat largement renouvelé, le Conseil Communautaire du 26 novembre 2020 a délibéré en faveur de l'élaboration d'un pacte de gouvernance.

Durant plusieurs semaines, la Présidente accompagnée par la première Vice-présidente, la Direction générale et le service communication est allée à la rencontre des conseillers municipaux pour cerner leur connaissance et vision de la communauté de communes, dans l'idée de construire un pacte de gouvernance qui corresponde aux attentes des élus locaux.

Ces différentes étapes de concertation des élus communautaires et municipaux ont permis de mettre en lumière les pistes d'améliorations afin de donner du sens et de la place aux projets et aux élus communautaires et municipaux, de redéfinir le rôle des élus et des instances dans l'organisation, de favoriser la participation, de faire

vivre le projet de territoire, d'améliorer la circulation de l'information, de faciliter la transversalité et faciliter la compréhension et l'appropriation des sujets communautaires, le tout, dans un souci d'information et de participation citoyenne. Le pacte de gouvernance sera présenté en 2022.

Ouverture des réseaux sociaux

À l'heure où 80 % de la population française est utilisatrice de réseaux sociaux, la communauté de communes s'est dotée en novembre 2021 d'une page Facebook et Instagram.

Mise en place d'une lettre d'information mensuelle

La création de ce nouveau support de communication a émané lors des réunions sur le Pacte de gouvernance. Ayant pour objectif d'améliorer la circulation de l'information au sein des services et entre les collectivités, la lettre interne est diffusée mensuellement à destination de l'ensemble des agents et élus municipaux ainsi que des agents et élus communautaires. La première édition a été publiée en novembre 2021.

Bulletin communautaire

Le bulletin Communautaire est un outil nécessaire pour communiquer en direction des habitants du territoire. Le dernier numéro du bulletin communautaire « Ganeoc'h » est paru en janvier 2020.



**1 participation
extérieure :
foire exposition
de Pont-l'Abbé**



**Données de
fréquentation
du site internet**
(du 01/01 au 31/12/2021)

21 078
utilisateurs du site
web en 2021

+12%
d'utilisateurs par
rapport à 2020

40%
d'utilisateurs
âgés de
18 à 34 ans

Finances

Faits marquants 2021

Les indicateurs de suivi mettent en évidence une situation budgétaire saine, à fin 2021, pour la Communauté de Communes. Cependant, une attention est à observer sur l'application des prochaines mesures, votées dans la loi de finances 2022, en particulier, la réforme des indicateurs d'éligibilité ainsi que le calcul potentiel fiscal agrégé, qui seront défavorables au territoire et auront des effets directs sur la situation budgétaire du bloc communal.

Ainsi, dès 2023, le territoire pourrait perdre la totalité du versement du FPIC, soit un montant de 552 000 € (2021). À cela s'ajouterait, la perte de la garantie « pauvreté », actée pour la Communauté de Communes dès l'année prochaine. Cette diminution aurait également pour conséquence une baisse de la dotation globale forfaitaire.

La perte des ressources est évaluée sur la durée du mandat, à plus de 600 000 € pour la Communauté de Communes, soit 25 % de son autofinancement actuel.

Dans un contexte actuellement incertain, du fait de l'inflation élevée, ces nouvelles orientations relatives aux finances locales (fiscalité/ DGF) sont fortement préoccupantes pour nos collectivités engagées dans la réalisation de projets d'investissements ambitieux et nécessaires pour le territoire. La forte inflation que nous subissons va peser sur la dynamique des dépenses alors même que les recettes devraient fortement ralentir (DMTO au point haut, baisse de la DGF.).

Si cette analyse prospective du territoire se confirmait, la collectivité ne pourrait engager

l'ensemble de ces projets. Tout ceci, impose de définir une stratégie coordonnée pour maintenir l'ensemble des acteurs du territoire (communes/ EPCI) sur une trajectoire financière et fiscale soutenable.

Aussi, face à cette situation financière contrainte, les communes et la communauté de communes travaillent actuellement à l'élaboration d'un pacte financier et fiscal de solidarité afin de définir une trajectoire financière maîtrisée entre les communes et la CCHPB. Il ne s'agit pas seulement d'une approche financière, mais également d'une approche plus qualitative, grâce à la mutualisation de l'offre de services sur le périmètre communautaire ou son financement direct, la prise en charge par la communauté de projets d'investissement du territoire ou d'actions territorialisées.

Comptes administratifs 2021 : Administration Générale (AG)

Le budget de l'Administration Générale comprend le fonctionnement des services « support » communautaires, les services MSAP, Environnement, Jeunesse et Culture, Cohésion Sociale, Tourisme, Habitat, Très Haut Débit, Littoral et il finance également les budgets Équipements Communautaires, Voirie, Activités économiques et ZAE.

Les principales dépenses en 2021 sont celles relatives au déploiement du Très Haut Débit (328 732 €) et au fonds de concours à la CCPBS pour l'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage (411 024 €).

Budget Administration Générale

18
budgets AG

1 662 419 €
Résultat d'exercice
en fonctionnement

860 407 €
Résultat d'exercice
en investissement

Les chantiers 2021

Le service voirie communautaire assure l'entretien de 493 km de voies en milieu rural ou urbain, déclarées Routes d'Intérêt Communautaire.

Ces travaux sont réalisés soit par l'équipe voirie communautaire, soit par entreprise et concernent principalement :

Les travaux concernent principalement :

- Le diagnostic et l'entretien des voies : réfection de nids de poule ponctuels, préparation et reprofilage de chaussées, réfections de voies par application d'enduits superficiels ou d'enrobés.
- L'entretien des accotements et dépendances de voirie : fauchage, élagage, dérasements, curage de fossés, empierrement.
- La pose et l'entretien de buses en entrées de champs et de propriétés.
- La peinture routière, et la pose ou entretien de panneaux de signalisation routière.
- Le curage de traversées des voies par hydrocurage.
- L'entretien courant des Ouvrages d'art liés à la voirie ; plus de 32 ouvrages sur la CCHPB.

En 2021, le budget travaux voirie s'est élevé à 888 400 €.

La gestion réglementaire de la voirie

Le service voirie développe ses activités dans le cadre de la gestion réglementaire de la voirie.

Cet axe de développement se traduit par

l'application du règlement de voirie sur l'ensemble des voies et communes du Haut Pays Bigouden.

Ce règlement a pour objectif :

- De rappeler et préciser les droits et obligations des usagers et riverains des voies publiques, et des collectivités.
- De définir les modalités d'exécutions de travaux sur la voie publique.
- La consultation du service voirie sur les dossiers de permis de construire ou permis d'aménager concernant les RIC.
- De traiter les demandes de Déclaration de projet de Travaux (DT) et/ou Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT), au nombre de 150 en 2021

Quelques chiffres en 2021 :

- 65000 m² d'enduits en bitume fluxé.
- 75 km de dérasements d'accotement.
- 35 km de curages de fossés.
- 800 ml de curages de buses.
- 200 m de buses posées en entrées de champs.
- 1300 tonnes d'enrobés.
- 65 tonnes d'émulsion.
- 800 tonnes de gravillons.
- 2500 km de fauchage en 2 phases.

Le service voirie intervient également pour la préparation et la réalisation d'opérations d'aménagement diverses.

888 400 €
de budget
travaux voirie
en 2021

493 km
de voies déclarées
routes d'intérêt
communautaire

150
demandes
de DT/ DICT



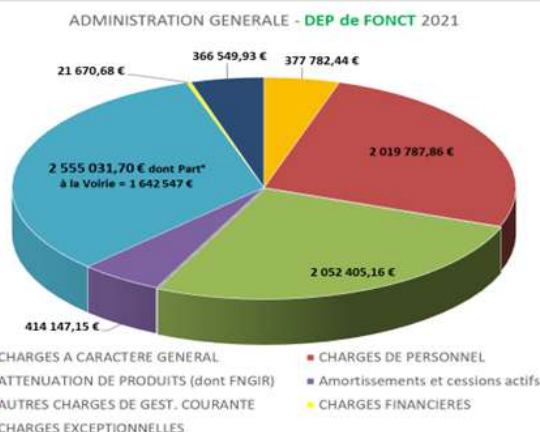
A man wearing a green apron and black rubber boots is working in a greenhouse, tending to rows of tomato plants. The plants are lush green with many small, unripe green tomatoes hanging from the vines. The greenhouse structure is visible in the background, with white plastic covering the roof and sides. The text is overlaid on the image, with the first two lines in a black box and the last line in black text on the image background.

DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE

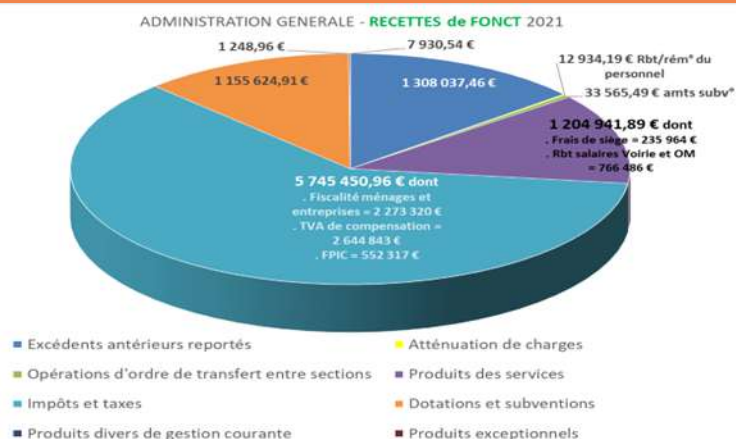
**EN ADÉQUATION AVEC LE CADRE
DE VIE & L'ENVIRONNEMENT**



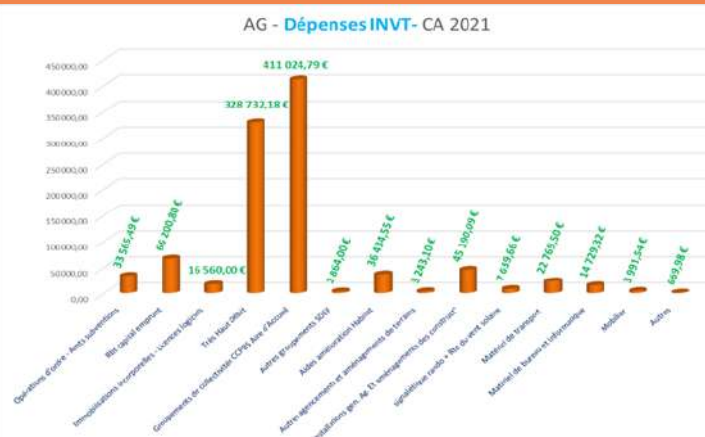
7 807 315 €
en dépenses
de fonctionnement



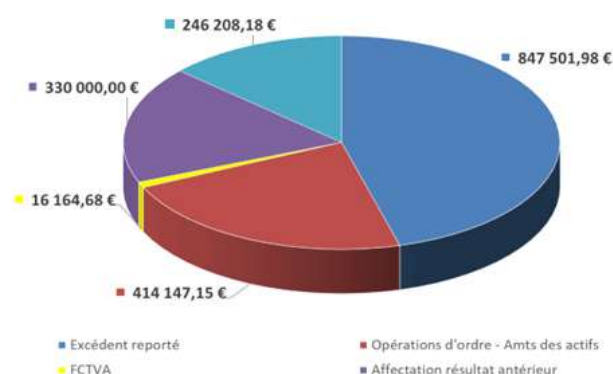
9 469 734 €
en recettes
de fonctionnement



993 615 €
en dépenses
d'investissement



1 854 022 €
en recettes
d'investissement



Équipements communautaires

Travaux et maintenance des bâtiments communautaires

Service support de la collectivité, le service bâtiment s'occupe de l'entretien de 9 bâtiments communautaires, ce qui représente une superficie d'environ 13 000 m² auxquels s'ajoutent 3 commerces communautaires répartis sur le territoire. Il fonctionne également en transversalité avec les autres services de la collectivité et répond aux besoins ponctuels effectués en interne.

En 2021, plusieurs travaux de maintenance sur les équipements communautaires ont été réalisés et plus de 200 demandes d'interventions ont été traitées en régie au cours de l'année.

La remise à niveau des contrats de maintenance sur les onduleurs, les toitures ou encore les alarmes incendie ont également fait l'objet d'une attention particulière au cours de l'année.

Fin 2021, des travaux de réfection du parking et du chemin piéton de la résidence la Trinité ont été confiés par délégation. Le coût des travaux s'est élevé à 63 000 € et le chantier a été livré en novembre 2021.

Enfin, le remplacement de la VMC du pôle nautique de Penhors à Plovan a été réalisé en avril 2021 et s'inscrit dans une opération plus vaste de rénovation intérieure qui débutera début 2022.

Surveillance du trait de côte

La collectivité a installé en mai 2021, un dispositif de surveillance de l'évolution du trait de côte. Installé au pôle nautique de Penhors, le dispositif "Kit Rover Centipède" a une portée de 60 km, est plus précis qu'un GPS et permet de réaliser en interne, des levées régulières afin de surveiller l'érosion du trait de côte. Cette opération est la résultante d'un partenariat avec l'institut Universitaire Européen de la Mer et représente un coût de 600 € à la charge de la collectivité.

Préparation aux chantiers 2022/2023

L'année 2021, fut également une année transitoire pour le service qui a permis la préparation d'un certain nombre de projets.

Parmi eux, la finalisation des études pour l'aménagement de l'espace « la Sirène » (ex Aqua B) à Plonéour-Lanvern : salle de danse et d'exposition pour laquelle le permis de construire a été accordé. L'année 2022 sera consacrée au montage du Document de Consultation des Entreprises (DCE) et à la procédure de passation des marchés.

Des études avec le Conseiller en Énergie Partagé pour un audit énergétique de la Maison de Service Au Public qui sera mené sur l'année 2022 ont également été lancées.

63 000 €
investis pour la
réfection du parking de
la Trinité



9
bâtiments
communautaires

13 000 m²
de surface en gestion

200
interventions
traitées en régie

**115 actions
de sensibilisation
à l'environnement**

(en milieu scolaire, centre de loisir, grand public)

**21
Préventions
déchets**

**313
Participants**

**94
animations
environnement**

**680
Participants**

**993
personnes
touchées par les
actions proposées**

Labellisation Ramsar de la baie d'Audierne



**530 ha
de zones humides**

**374
espèces d'invertébrés**

**1000
espèces animales**

**700
espèces végétales**



Coronelle lisse ©G.Kuentz

Réserve naturelle régionale des Dunes et Paluds Bigoudènes



**1400 ha
concernés**

**1er
massif
dunaire
du Finistère**

**15 km
d'estran
sédimentaire**

**330 ha
de dunes
grises**



Environnement

Labellisation Ramsar

Le 4 septembre 2021, lors du Congrès mondial de la nature de l'IUCN à Marseille, la baie d'Audierne a obtenu le label Ramsar qui reconnaît l'intérêt de ses zones humides. Accompagnées du Conseil Départemental du Finistère et du Forum des Marais Atlantiques, les Communautés de Communes Bigoudènes (Haut et Sud) ont porté, depuis 2018, ce projet de labellisation en concertation avec les acteurs locaux. Ce travail coopératif est l'une des clés du succès de cette démarche. Le cœur du projet réside dans la protection des zones humides et la valorisation de la baie, de ses activités et de ses patrimoines. Des actions de communication et de sensibilisation vont être développées avec les différents partenaires pour faire vivre le label.

Les Dunes et Paluds Bigoudènes bientôt Réserve naturelle régionale

La Région Bretagne a retenu le 17 décembre 2021, la candidature bigoudène pour la création d'une Réserve naturelle régionale (RNR) sur les dunes et paluds bigoudènes. Cette décision intervient suite à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé en octobre 2020 par le Conseil régional pour la création de quatre nouvelles Réserves naturelles régionales ou espaces remarquables de Bretagne. Les deux communautés de communes du Pays Bigouden ont travaillé quatre mois pour proposer une candidature à cet AMI pour le site de la baie d'Audierne sous le nom de « Dunes et Paluds Bigoudènes ». Menée en lien avec le Conservatoire du littoral et l'association Bretagne Vivante, cette démarche de protection forte des milieux naturels vient conforter la volonté politique des collectivités bigoudènes d'inscrire la préservation de leurs espaces naturels sur le long terme.

Cette première étape franchie, les deux collectivités vont maintenant entamer la phase d'élaboration du dossier de demande de classement pour intégrer la liste des réserves naturelles régionales labellisées Espaces remarquables de Bretagne.

Arrêté municipal lié aux usages sur le littoral du Haut Pays Bigouden

Réunis sous la forme d'un groupe de travail, les maires des quatre communes littorales et la Vice-présidente à l'environnement ont travaillé avec le service environnement de la CCHPB sur la rédaction d'un arrêté municipal visant la protection des espaces

naturels littoraux. Cet arrêté est un outil solide sur lequel s'appuyer pour encadrer l'accueil du public, les usages au sein des sites naturels et la préservation de ceux-ci. L'objectif est d'harmoniser la réglementation à l'échelle des deux communautés de communes du Pays Bigouden et d'en faciliter le suivi. Une réflexion sera également menée par le groupe de travail pour la création d'un panneau visant à communiquer avec pédagogie sur les raisons de cet arrêté auprès du grand public. Le recrutement d'un garde littoral est prévu en 2022.

Suivis naturalistes : une nouvelle espèce de reptile à Trunvel

Dans le cadre du nouvel Observatoire Herpétologique de Bretagne, Bretagne Vivante déploie sur différents sites de la région des suivis des populations de reptiles proposés par la Société Herpétologique de France. Ces suivis permettent d'évaluer l'évolution des populations et le statut de conservation des espèces (notamment celles concernées par un statut spécifique, comme la Vipère péliade en danger en Bretagne), et donnent une indication de l'état de conservation des milieux. Piloté par Bretagne Vivante, un protocole de suivis temporels de reptiles a été mis en place sur le secteur de Trunvel à Tréogat. Assurés par des agents de la CCHPB, ces suivis ont notamment permis de confirmer la présence d'une nouvelle espèce pour le site : la Coronelle lisse, espèce protégée dont la répartition est méconnue sur le territoire.

Animations environnement

Les animations proposées par la collectivité ont pour objectif de faire découvrir aux habitants et à la population touristique le patrimoine naturel du Haut Pays Bigouden. Des animations à destination d'un public averti étant déjà proposées par des guides ou des associations locales (Bretagne Vivante, l'association des Amis de la baie d'Audierne notamment), la CCHPB cible un public plutôt novice, en quête de découverte et/ou de reconnexion à la nature. Gratuites, ces animations mettent également en avant le travail réalisé par les services de la CCHPB et le Conservatoire du littoral pour la préservation des espaces naturels. Enfin, l'un des objectifs poursuivis est d'améliorer la compréhension de certaines « restrictions » (prélèvement de galets, chiens sur les plages, respect des cheminements, etc.) par les usagers afin qu'elles ne soient plus perçues comme des interdictions mais comme des actes citoyens pour la préservation d'un patrimoine naturel commun.

A person is walking away from the camera on a narrow dirt path through a dense forest. The path is dappled with sunlight and shadows. The person is wearing a light-colored shirt and shorts. The surrounding trees and foliage are lush and green.

VALORISER

ET PRÉSERVER

L'ENVIRONNEMENT



Gestion de l'eau potable

Les métabolites sur notre territoire

Une instruction de la Direction Générale de la Santé (n° DGS/EA4/2020/177) relative à la gestion des risques sanitaires en cas de présence de pesticides et métabolites de pesticides dans les eaux destinées à la consommation humaine, est parue le 18 décembre 2020 et a notablement impacté le service de l'eau durant l'année 2021.

Il ne s'agit pas d'une dégradation de la qualité de l'eau mais, une mise en lumière de molécules déjà présentes, avec des seuils réglementaires souvent nettement inférieurs aux limites sanitaires. Sur notre territoire, deux molécules issues de la dégradation des pesticides (métabolites des pesticides) dépassent le seuil d'alerte fixé par les autorités sanitaires (ESA métolachlore et N,N – diméthylsulfamide ou ASDM). Si l'eau du robinet reste jugée « propre à la consommation », la communauté de communes a mis en place des solutions de traitements provisoires pour améliorer cette qualité.

En parallèle de ces solutions techniques, l'animation sur les bassins-versants de nos ressources sera développée pour limiter les intrants.

Sécurisation de l'alimentation en eau

Pour sécuriser l'approvisionnement de notre territoire, le dernier chantier important issu du schéma directeur validé en 2016 a débuté en septembre et est en service à l'heure de l'écriture de ce rapport. En effet, le nouveau réservoir de Kérandoaré est en service depuis le début du mois de mai 2022 et sera complété par le château d'eau du Moulin sur la commune du Juch dès septembre 2022. Les travaux à réaliser comprenaient la construction d'un réservoir de 400 m³, une surpression associée, l'installation d'une régulation hydraulique au Fort à Gourlizon et la déconstruction de l'ancien réservoir de 200 m³.

Entretien notre patrimoine

Dans le cadre de la gestion patrimoniale, avec comme objectif la conservation d'un réseau d'eau potable caractérisé par un excellent rendement, pour gérer au mieux les ressources dans une vision de développement durable, 3,0 km de réseau ont été renouvelés soit un indice de renouvellement de 0,48 uniquement pour cette ligne budgétaire.

SAUR jusqu'en 2030

Le travail débuté en 2018, pour favoriser la concertation et les échanges entre les nouveaux élus et la précédente mandature pour déterminer le meilleur mode de gestion des services assainissement et eau potable, et du délégataire, est terminé. Après la décision du conseil communautaire, fin 2020, en faveur d'un mode de gestion en délégation de service public, la Présidente a proposé, fin 2021, la SAUR comme exploitant des services pour les 9 prochaines années.

Défis à l'horizon 2050

Face aux nombreux enjeux climatiques et notamment aux risques de sécheresse, la communauté de communes travaille sur deux projets structurants ayant pour objectif d'améliorer les techniques et la connaissance autour de la gestion de la ressource en eau.

► Étude "Water for Tomorrow"

Partenariat transfrontalier de 5 structures en Angleterre et en France, le projet a pour objectif de développer et tester des outils innovants de gestion de l'eau. L'étude développera notamment un outil d'aide à la décision permettant aux collectivités d'optimiser le partage de leurs ressources pour sécuriser l'alimentation de leurs territoires. Le territoire du syndicat mixte de l'Aulne a été retenu pour expérimenter l'approche proposée, et c'est dans ce cadre, que la communauté de commune participe aux différents groupes de travail proposés depuis le 8 juin 2021 et pour une durée de 18 mois.

► Projet "de l'eau pour demain"

Le projet De l'Eau pour Demain a pour ambition d'apporter des éléments de connaissance et de compréhension sur l'impact du changement climatique sur les ressources en eau de Bretagne. La problématique du changement climatique pose plusieurs défis aux services d'eau potable et l'objectif sera de mieux connaître et appréhender les usages de l'eau, les comportements des utilisateurs et d'autre part, à caractériser la vulnérabilité et la résilience actuelles des ressources en eau dont dépendent ces usages et développer des stratégies d'adaptation de la gestion quantitative des ressources et des infrastructures d'alimentation en eau potable.

17 567 tonnes
de déchets collectés



Déchèteries =
302 jours d'ouverture
3500 heures d'activité



+6.3 %
d'emballages

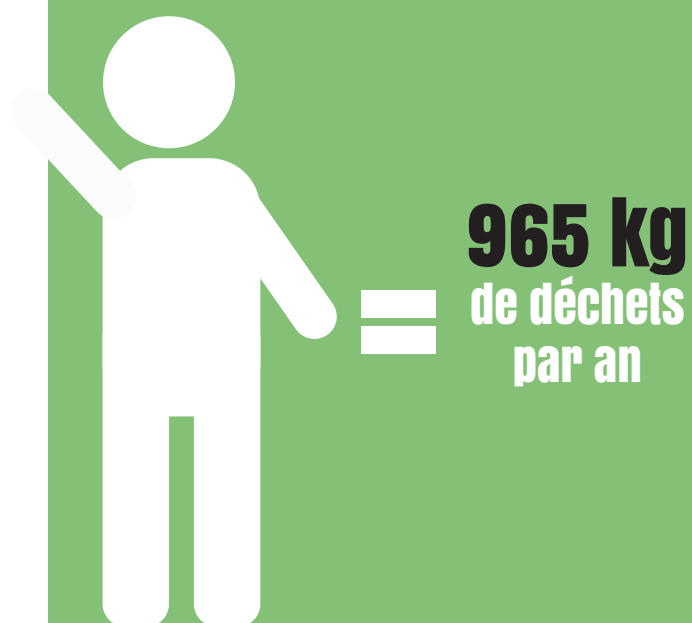
+8.5 %
de déchets cartons

+18 %
de verre

+3 %
d'ordures
ménagères



3500 tonnes
de déchets recyclables
réceptionnés au centre
de transfert dont **30 %**
du Haut Pays
Bigouden



965 kg
de déchets
par an

Budget : résultat 2021

110 232 €
en fonctionnement

65 900 €
en investissement

Collecte et traitement des déchets

Modification des conditions d'accès aux déchèteries communautaires

En 2021, les élus communautaires se sont interrogés sur les conditions d'accès aux déchèteries. En effet, l'évolution sensible des tonnages collectés sur les deux déchèteries communautaires et la volonté d'améliorer les conditions d'accueil des usagers ont conduit les élus à réserver l'accès à ces sites uniquement aux déchets des particuliers. Ce choix a été rendu possible par le développement des déchèteries professionnelles privées offrant localement une solution adaptée aux besoins des entreprises. La mise en œuvre de cette décision a eu lieu au 1^{er} avril 2022 en lien avec la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud, permettant ainsi d'uniformiser les pratiques en pays bigouden.

Fermeture du centre de transfert des déchets de Pouldreuzic

La Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden exploitait depuis 2017 un centre de transfert des déchets sur la commune de Pouldreuzic. Ce site permettait de créer une rupture de charge pour les déchets recyclables de Douarnenez Communauté, la Communauté de Communes du Cap Sizun, Pointe du Raz et la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden. La CCHPB a cessé l'exploitation de ce site en mai 2021. Les déchets recyclables du Haut Pays Bigouden sont désormais transférés directement au centre de tri de Fouesnant, ceux des deux autres EPCI utilisateurs vers le centre de transfert de Confort-Meilars. Le site laissé libre est destiné à accueillir la future déchèterie communautaire de Pouldreuzic.

Nouveau document de communication, le Mémotri

Le tri des déchets étant parfois complexe à appréhender pour les usagers, la CCHPB a développé un outil en 2021 permettant de retrouver facilement la destination des déchets : conteneurs à ordures ménagères, déchèterie, colonnes de tri, pharmacie... Cet outil nommé Mémotri comporte également les horaires des déchèteries ainsi que des conseils pratiques concernant la gestion de ses déchets : réduire, réutiliser, recycler. Une version en ligne est présente sur le site internet de la CCHPB.

Évolution des tonnages

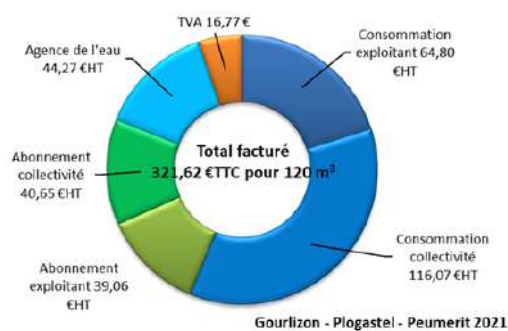
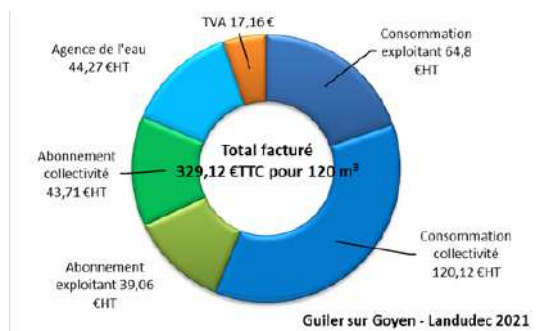
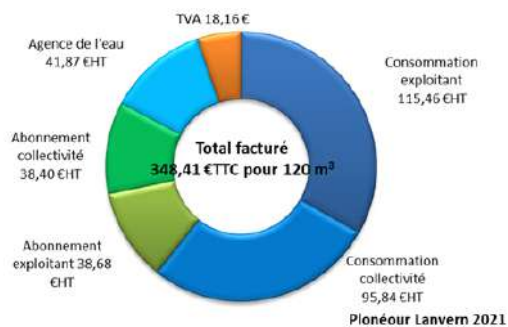
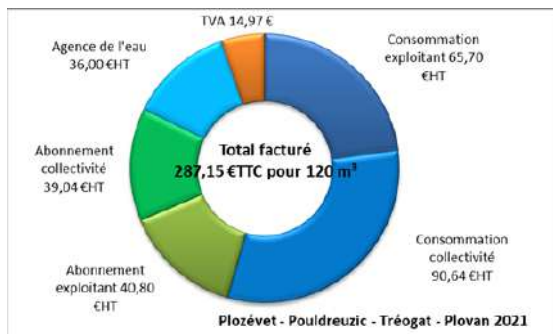
La production de déchets est en constante progression sur le territoire.

Concernant les ordures ménagères, la progression en 2021 est de 3.5 % tandis que les emballages recyclables enregistrent des hausses de 6.3 % pour les multimatériaux, 8.5 % pour les cartons et près de 18 % pour le verre.

Les déchèteries dans lesquelles sont collectées près de 60 % des déchets enregistrent également des augmentations sensibles de fréquentation et de tonnages déposés. À titre d'exemple : +16 % de bois et de gravats, +10 %, d'incinérables.

Un habitant du haut pays bigouden, tous flux confondus, produit en moyenne 965 kg de déchets par an, **soit 300 kg de plus que la moyenne nationale**. La réduction des déchets est un objectif obligatoire pour les EPCI, l'objectif étant une réduction de 15 % d'ici 2030. C'est dans ce cadre que la CCHPB lancera en 2022, une étude pour l'optimisation de la gestion des déchets.

Les tarifs de l'eau



**4 filtres
à charbon
installés
à saint Ronan**



**10 905
abonnés**

**904 074m³
d'eau vendue**

**354 412 € HT
de travaux sur
le réseau**



Kerandoare =

**804 000 € TTC
de budget dont 76 400 € HT
subventionnés par le
conseil Départemental**

Assainissement collectif



Le réseau d'assainissement collectif du Haut Pays Bigouden c'est : 4551 branchements, 114 km de réseau, 40 postes de relèvement et 7 stations (STEP) qui traitent **518 000 m³** d'eaux usées pour 424 000 m³ assujettis (-6% par rapport à 2020). 22 interventions de désobstruction de réseau ont été nécessaires en 2021 et 2,7 km de réseau ont été entretenus par hydrocurage. 109 tonnes de boues ont été valorisées en agriculture.

Les points marquants en 2021

L'année 2021 a également été marquée par la mise en œuvre de deux gros chantiers :

- Travaux de gestion patrimoniale rue des marguerites à Plonéour-Lanvern : en concertation avec la commune, ce chantier mutualisé avec l'eau potable a permis le renouvellement des réseaux en amont de l'aménagement de la rue par la commune (trottoirs, bordures, voirie). 400 ml de

réseau qualitatif en polypropylène, pour un montant de 160 000 € HT.

- Travaux d'extension de réseau d'assainissement pour le lotissement communal de Landudec : 1,8 km de réseau d'assainissement et d'eau pluviale ont été mis en place pour desservir à terme les 52 lots du lotissement, pour un montant total de travaux de 320 000 € HT.

Le tarif de l'assainissement collectif

Le prix du service comprend :

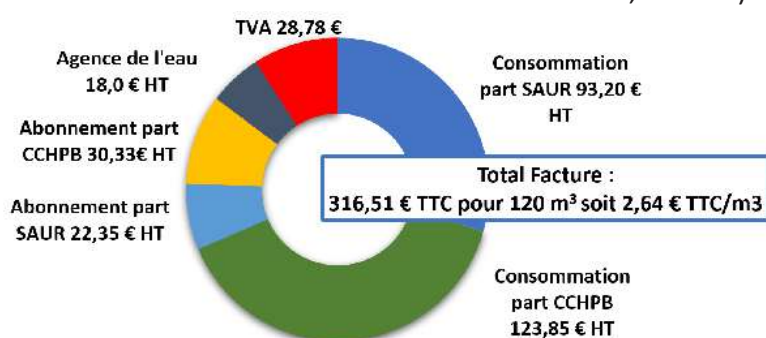
Une partie fixe ou abonnement :

52,68 € HT

Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable :

1,8088 € HT/m³

Prix moyen dans le département : 2,28€ TTC / m³ (pour une facture type de 120m³).



Composante facture assainissement - Tarifs au 1/1/2021



+ 1 %
de raccordements

502 005 €
de recettes
de redevance

100 %
de STEP conformes

Après mi
du 30 sep
de service
assainiss
janvier 2

Assainissement non collectif

Les points marquants en 2021

L'année 2021 est marquée par l'arrivée à échéance de la campagne de contrôles périodiques de bon fonctionnement. Une nouvelle campagne de contrôles sera relancée à partir de l'automne 2022.

En effet, les habitations non raccordées au réseau d'assainissement collectif doivent disposer d'une installation d'assainissement individuelle. C'est le cas d'environ 2/3 des habitations du Haut Pays Bigouden.

La loi sur l'eau de 1992 a rendu obligatoire la création des SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif). Dans ce cadre, le SPANC du Haut Pays Bigouden contrôle :

- les installations existantes (selon une périodicité de 8 ans)
- les études de conception des installations neuves
- les installations neuves, après réalisation
- les installations existantes dans le cadre des cessions immobilières

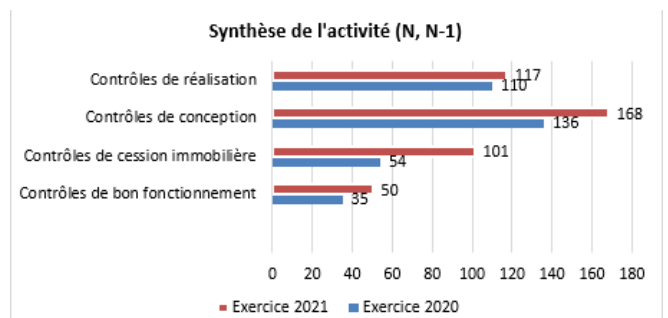
Ces contrôles, délégués à la SAUR, permettent de prévenir les problèmes liés à une mauvaise conception, à une mauvaise réalisation, ou à un entretien insuffisant. Ils permettent également le suivi des installations classées à risques sanitaires, c'est-à-dire polluantes et susceptibles d'avoir un impact sur le milieu.



Les tarifs de l'assainissement non collectif

	Tarif usager	Tarif délégataire	Tarif Collectivité
Contrôle de conception – installations neuves ou réhabilitées	48,47 € HT	21,22 € HT	27,25 € HT
Contrôle de réalisation – installations neuves ou réhabilitées	99,93 € HT	68,98 € HT	30,95 € HT
Contrôle périodique de bon fonctionnement	72,30 € HT	44,57 € HT	27,73 € HT
Contre visite de conformité	32,92 € HT	32,92 € HT	0 € HT
Contrôle de cession immobilière	48,47 € HT	21,22 € HT	27,25 € HT

Synthèse de l'activité (n, n-1)

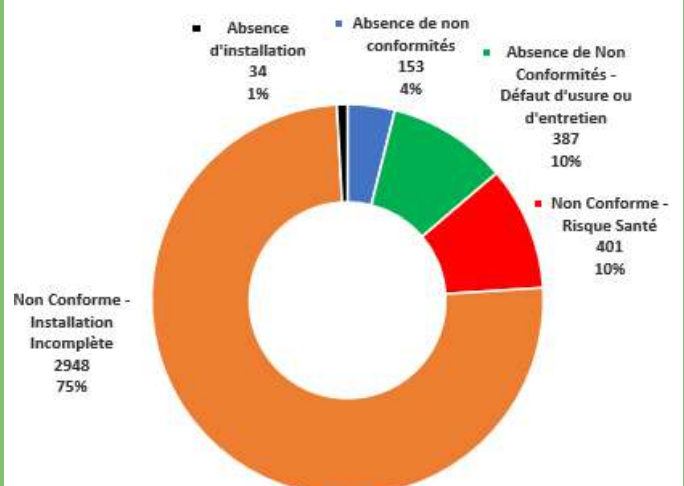


486
contrôles
réalisés

6605
ANC
répertoriés

+39
installations
depuis 2020

Synthèse des contrôles périodiques de bon fonctionnement



En concurrence, le conseil communautaire septembre 2021 a attribué à la SAUR la Délégation de Service Public (DSP) pour la gestion des services d'assainissement collectif et non collectif à partir du 1er janvier 2022 et pour une durée de 9 ans.